

Terminologie Terminologie Terminologia Terminologia Terminology

GUIDE DE NÉOLOGIE TERMINOLOGIQUE



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Chancellerie fédérale ChF

Sommaire

1	Qu'est-ce que la néologie ?	5
1.1	Néologie morphologique	5
1.2	Néologie lexicale	5
2	Importance de l'activité néologique terminologique	7
3	Situations de création terminologique	8
3.1	Néologie primaire	8
3.2	Néologie traductive	8
4	Typologie des néologismes	11
5	Implantation des néologismes	13
5.1	Lexicalisation	13
5.2	Anglicismes	13
6	Principes de la néologie terminologique ou néonymie	15
6.1	Principes de base	15
6.1.1	Notions de terminologie	15
6.1.2	Formes du terme	15
6.1.3	Critères de qualité d'un néologisme	16
6.2.	Recommandations pour la création de termes	19
6.2.1	Démarche onomasiologique	19
6.2.2	Rattachement à un domaine	19
6.2.3	Définition de la notion	19
6.2.4	Création d'un terme nouveau	20
7	Analyse d'exemples de création terminologique	22
8	Exemples de procédés de formation en français	27
9	Conclusion	30
	Bibliographie	32

1 Qu'est-ce que la néologie ?

Le Grand Robert définit la néologie comme un ensemble de processus par lesquels le lexique d'une langue s'enrichit : dérivation et composition, évolution sémantique, emprunts, calques ou tout autre moyen (sigles, acronymes...).

La question de la néologie est le plus souvent abordée sous l'angle de la langue générale, mais ce sont les langues de spécialité qui produisent le plus de termes nouveaux, en relation avec le développement des sciences et des techniques.

La néologie est souvent un acte individuel¹. L'avenir des néologismes est donc très incertain, raison pour laquelle il est important d'impliquer le plus grand nombre de personnes possible dans le processus de création terminologique.

1.1 Néologie morphologique

Chacun d'entre nous peut créer des mots dans sa propre langue et sait intuitivement quels moyens employer. À partir de la racine d'un mot il est possible de former d'autres mots, comme des substantifs, verbes, adjectifs, adverbes : p. ex. *varier, variation, variable, variabilité, invariable*, etc. Un mot peut être créé et utilisé pour répondre à un besoin spontané, ponctuel et disparaître aussi vite qu'il est né. On parle alors de « néologie morphologique », fréquente dans la langue générale. Les possibilités sont quasiment infinies, c'est ce qui explique que tous les mots « possibles » du vocabulaire d'une langue ne soient pas répertoriés dans les dictionnaires de langue.

1.2 Néologie lexicale

En langue de spécialité, la néologie consiste dans la création de termes spécialisés. Ce type de néologie est dite « lexicale », car les termes créés vont enrichir le vocabulaire d'un domaine de spécialité. La création lexicale, appelée aussi « néonymie »², répond à un besoin impératif de dénommer, de désigner de façon

¹ Leroy Louis (1971). Néologie et néologisme, Essai de typologie générale. Paris : CILF, La banque des mots n° 1, p. 7

² Rondeau Guy (1984). Introduction à la terminologie. 2^e éd. Québec : Ed. Gaëtan Morin, p. 121

univoque des notions nouvelles, que ces notions correspondent à des objets concrets ou abstraits, des processus, des propriétés, voire des sentiments. Dans de nombreux domaines (informatique, économie et gestion, médecine, etc.) la création de termes nouveaux se fait en anglais.

2 Importance de l'activité néologique terminologique

En général, un terme est utilisé par les spécialistes d'un domaine précis et contribue à la qualité de la communication à l'intérieur de ce domaine. Grâce à une terminologie de qualité, la communication spécialisée est sans équivoque. La qualité de la communication réside, notamment, dans la transparence (le lecteur doit comprendre instantanément la teneur du message), l'univocité (le message délivré doit être exempt d'ambiguïté), l'économie (le texte spécialisé doit être le plus court possible) et l'adéquation avec les systèmes linguistiques concernés. En langue de spécialité, c'est le terme qui véhicule le contenu technique (au sens large) d'un texte ou d'un document. Un terme mal choisi aura un effet néfaste sur la communication, jusqu'à rendre celle-ci opaque et confuse. Il est donc important d'apporter un soin particulier à la création de termes nouveaux.

La langue, en tant que vecteur de communication, a besoin de termes nouveaux. La création de termes nouveaux répond aux besoins d'expression et de communication des locuteurs. Une langue qui crée des termes est une langue qui s'enrichit ; à l'inverse, une langue qui n'évolue pas, une langue qui ne se renouvelle pas en créant du vocabulaire spécialisé est destinée à disparaître. Selon Diderot, « si la langue d'un peuple donne son vocabulaire, il est également vrai que ce vocabulaire est un tableau assez fidèle de toutes les connaissances de ce peuple » ; toujours selon Diderot, « sur la seule comparaison du vocabulaire d'une nation en différents temps, on pourrait se former une idée de ses progrès »³.

Les néologismes sont donc les témoins des évolutions d'une société et reflètent l'état de développement scientifique, technique et culturel de cette société à une période précise.

Les néologismes peuvent avoir un impact non négligeable sur l'image d'une entreprise ou d'une institution, sur ce qu'on appelle l'identité visuelle. Ce n'est pas un hasard si des entreprises comme Microsoft, IBM, Google, Twitter ou encore Facebook, dans le monde de l'informatique et de l'internet, rivalisent d'ingéniosité pour créer des noms et des termes qui marquent les esprits et s'imposent dans leur secteur d'activité. Microsoft a créé les *fenêtres*, Facebook, les *amis*⁴, Twitter, les *tweets* et les *followers*, etc.

³ Naigeon Jacques-André (1821). Mémoires historiques et philosophiques sur la vie et les ouvrages de Denis Diderot. Paris : J.L.J. Brière, p. 83, Livre numérique Google

⁴ « Fenêtre » et « amis » sont deux exemples de terminologisation.

3 Situations de création terminologique

3.1 Néologie primaire

La création de termes intervient le plus souvent à la suite de l'apparition, dans le milieu socioprofessionnel, de nouvelles notions qui correspondent à des techniques ou des technologies nouvelles, des documents ou des instruments nouveaux, etc. Les auteurs de ces néologismes sont des spécialistes (ingénieurs, chercheurs) qui souhaitent communiquer entre eux, à l'intérieur de leur domaine de spécialité, rarement des linguistes. G. Rondeau parle de « néonymie d'origine »⁵, d'autres auteurs de « néologie primaire ». Les spécialistes d'un domaine connaissent parfaitement l'« objet » qu'ils doivent dénommer, en particulier ses caractéristiques essentielles, et ils font intuitivement le bon choix de dénomination. Cependant, il arrive parfois que leur choix soit guidé par des préoccupations d'ordre idéologique (moderne ou désuet : *efficience* plutôt qu'*efficacité*), politique (politiquement correct, dans l'air du temps : *non voyant* plutôt que *aveugle*), voire affectif (flatteur, valorisant *Strassenfachmann* plutôt que *Lastwagenfahrer* ou encore *apprenant* plutôt qu'*apprenti*), ce qui est souvent préjudiciable à la qualité du choix néologique.

3.2 Néologie traductive

À l'inverse, les traducteurs sont rarement appelés à créer des termes nouveaux. Cependant, traducteurs et linguistes (rédacteurs ou terminologues) peuvent être amenés à proposer des « équivalents » lorsqu'il n'existe pas de terme, dans leur langue, pour dénommer des « objets » spécifiques dans une autre langue. C'est ce que certains appellent la « néologie traductive »⁶, d'autres, la « néonymie d'appoint »⁷.

Parmi les moyens qui se présentent à eux, les traducteurs ont notamment recours au calque (cf. [8 Exemples de procédés de formation en français](#)). Le calque consiste à intégrer un mot étranger dans une langue, par exemple en le « franci-

⁵ Rondeau Guy (1984). Introduction à la terminologie. 2^e éd. Québec : Ed. Gaëtan Morin, 238 p.

⁶ Hermans Adrien, Vansteelandt Andrée (1999). Néologie traductive (1999). RINT, Terminologies nouvelles, n° 20, p. 37

⁷ Rondeau Guy (1984). Introduction à la terminologie. 2^e éd. Québec : Ed. Gaëtan Morin, p. 124

sant », ou en traduisant « mot à mot » le terme de la langue étrangère. Le processus de néologie s'appuie alors sur le « mot », c'est-à-dire sur la forme⁸, et non pas sur le contenu⁹, c'est-à-dire la notion à dénommer.

La solution la plus fréquemment utilisée est le recours au syntagme descriptif à travers lequel ils traduisent avant tout des idées. Le recours aux syntagmes « descriptifs » constitue 60% de la terminologie traductive. Le risque de ce procédé est que plusieurs syntagmes, non lexicalisés (cf. 5.1 [Lexicalisation](#)), donc non stables, soient créés et diffusés par différents traducteurs pour décrire une même notion, induisant ainsi une large dispersion terminologique. La législation suisse en fournit de nombreux exemples : *être capable de prendre part aux débats*¹⁰, *être apte à prendre part aux débats*¹¹, *être en état de prendre part aux débats*¹², en français, et *autorità di rilascio*, *autorità rilasciante il visto*, *autorità che rilascia il visto*¹³, en italien.

Dans le monde de la traduction, notamment au sein de l'administration fédérale, le recours au calque et au syntagme descriptif sont les deux faces d'un même procédé : la recherche d'équivalents, en particulier à des termes allemands et anglais. Dans l'urgence de l'activité traductive, on préférera « traduire » mot à mot un terme allemand ou anglais plutôt que de rechercher le terme français ou italien correspondant. Pour se faire le calque prendra la forme d'un syntagme non lexicalisé, p. ex. *base de calcul de l'impôt (Steuerbemessungsgrundlage)* pour *assiette fiscale* ou *bulletin des prix (Preisbulletin)* pour *mercuriale*.

Le rôle des traducteurs dans le processus de création et de diffusion des termes nouveaux est essentiel, car les termes qu'ils créent sont immédiatement utilisés, véhiculés en contexte, et disséminés dans le monde socioprofessionnel¹⁴.

Ils contribuent ainsi largement à l'enrichissement de la langue dans les domaines spécialisés.

⁸ Correspond au signifiant, en linguistique.

⁹ Correspond au signifié, en linguistique.

¹⁰ Code de procédure pénale suisse, art. 114 al. 1 (RS 312.0, état 2013-05)

¹¹ Code de procédure pénale suisse, art. 251 al. 2 (RS 312.0, état 2013-05)

¹² Arrêts du Tribunal fédéral, 1P.8/2007 (2007)

¹³ Ordinanza VIS (RS 142.512, stato 2014-01)

¹⁴ Hermans Adrien, Vansteelandt Andrée (1999). Néologie traductive. RINT, Terminologies nouvelles, n° 20, p. 37

Les traducteurs produisent des textes qui auront la même fonctionnalité que les textes dans la langue source : transmettre un message de façon claire et univoque, au même titre que les textes originaux. Cela est particulièrement vrai pour les textes législatifs dont les traductions font foi en Suisse. Il est donc essentiel que les néologismes, que les traducteurs mettent en circulation, répondent aux critères fondamentaux de la création terminologique (cf. [6 Principes de la néologie terminologique ou néonymie](#)).

4 Typologie des néologismes

En langue de spécialité, les néologismes et les procédés utilisés pour leur création peuvent être étudiés sous différents angles comme le mode de création, la motivation, la situation, le domaine ou encore l'époque.

- **Selon le procédé de création des termes** (cf. 8 Exemples de procédés de formation en français), on peut différencier : les mots nouveaux (p. ex. *ordinateur*, *courriel*), les sens nouveaux, ou néologie sémantique, (p. ex. *jupe [d'une automobile]*, *bretelle [d'autoroute]*, *souris [informatique]*, etc.), les changements de catégorie grammaticale (p. ex. l'adjectif *idéal* devient un substantif : *un idéal*)¹⁵, ou encore de graphie, notamment le passage de la majuscule à la minuscule qui indique que le terme se lexicalise (cf. 5.1 Lexicalisation), p. ex. l'abréviation anglaise *AIDS* qui devient *aids* et *Aids* en anglais et en allemand et *sida* en français. Autre exemple : *LED*, acronyme du terme anglais *light-emitting diode*, devenu un nom commun dans toutes les langues, qui s'écrit en minuscule en français et en italien (*led*), et qui prend la marque du pluriel aussi bien en allemand (*LEDs*) qu'en français (*leds*).
- **Selon les besoins**, les néologismes peuvent être considérés comme des néologismes nécessaires, c'est-à-dire créés en fonction d'un besoin impérieux de dénommer les choses, les idées, les technologies nouvelles (p. ex. *réalité augmentée*, *realtà aumentata*, *erweiterte Realität*) ou comme des néologismes de luxe, créés sans besoin réel mais en fonction d'une mode ou d'une tendance générale (comme *automation*, *efficience*, *gouvernance*, en français, *automazione*, *efficienza*, *governanza*, en italien, ou encore *Automation*, *Effizienz*, *Gouvernanz*, en allemand, tous nés sous l'influence de l'anglais).
- **Selon la situation**¹⁶, on distingue, comme décrit au chapitre 3 (Situations de création terminologique), la néologie primaire, qui consiste à créer des termes pour dénommer une notion nouvelle, et la néologie traductive, qui a lieu pendant le processus de traduction en cas d'absence d'équivalence dans la langue cible.

¹⁵ Selon Georges Matoréz dans Goosse André (1971). De l'accueil au refus. Paris: CILF, La banque des mots, n° 1, p. 37

¹⁶ Hermanns Adrien, Vansteelands Andrée (1999). Néologie traductive. RINT, Terminologies nouvelles, n° 20, p. 37

- **Selon le domaine**, aussi, les modes de création terminologique varient. Dans son « Étude de quatre terminologies »¹⁷, A. Hermanns montre que, dans les domaines scientifiques, la terminologie est moins sujette aux variations que dans les sciences humaines ou le droit.

Le vocabulaire de la chimie est un cas particulièrement complexe, très structuré mais sujet à de nombreuses variations. À côté d'une nomenclature internationale normalisée, il existe des nomenclatures divergentes entre l'Europe et les États-Unis, de nombreux noms de produits et de molécules, et une multitude de synonymes.

Même phénomène pour le vocabulaire de la pharmacie et de la pharmacologie. Les produits sont désignés par trois types de dénominations : le nom commercial, le nom générique international (INN : International Nonproprietary Name) et le nom chimique.

Le monde de la construction et du bâtiment est, lui aussi, caractérisé par une grande dispersion terminologique due à la présence d'une terminologie des chantiers différente de la terminologie officielle. Par ailleurs, le recours aux noms de marques et autres éponymes y est très fréquent : ainsi *velux* est utilisé pour *fenêtre rampante* (aussi en italien pour *finestra da tetto* ou *finestra da mansarda*), *plexiglas* pour *polyméthacrylate de méthyle* (aussi en italien pour *polimetilmetacrilato*), et le vocabulaire, même normalisé, peut souffrir de l'existence de normes différentes d'un pays à l'autre.

- **Selon les époques** : les modes de formation des termes évoluent avec le temps. A. Hermanns montre, à travers divers exemples, l'évolution du vocabulaire de la chimie qui, après avoir été marqué par l'empreinte du français (influence des travaux de Lavoisier), a subi l'influence de l'allemand pour finalement devenir international et donc anglais après la Deuxième Guerre mondiale.

Aujourd'hui l'activité néologique est souvent associée, tous domaines confondus, à la recherche d'équivalents pour des anglicismes (sur cet aspect cf. le point 5.2 [Anglicismes](#) et « Productivité » sous 6.1.3 [Critères de qualité d'un néologisme](#)).

5 Implantation des néologismes

5.1 Lexicalisation

La lexicalisation d'un néologisme correspond au processus d'intégration de ce néologisme dans le lexique d'une langue de spécialité. Selon B. Habert, c'est le processus de lexicalisation qui transforme une dénomination possible en une dénomination effective¹⁸. On considère qu'un néologisme est lexicalisé lorsque sa diffusion a atteint un certain seuil, quand il est connu et utilisé par les spécialistes du domaine. Lorsqu'il est lexicalisé, un terme cesse d'être un néologisme. Bien entendu, un néologisme a plus de chances d'être lexicalisé s'il répond aux critères évoqués au point 6 Principes de la néologie terminologique ou néonymie.

Le processus de lexicalisation est souvent précédé d'une phase durant laquelle le terme est instable et la dispersion terminologique, c'est-à-dire la présence de synonymes, importante. Dans le domaine de la formation continue, la notion de « *validation des acquis de l'expérience (VAE)* » s'est imposée. Sa désignation en anglais reste encore floue et donne lieu à de très nombreuses variantes, comme : *recognition, validation and accreditation of non-formal and informal learning (RVA)*, *accreditation of prior learning (APL)*, *prior learning assessment and recognition (PLAR)*, etc.

La lexicalisation des néologismes, leur « accueil » et leur implantation dans l'usage sont des problèmes récurrents de la néologie.

5.2 Anglicismes

En matière d'« acceptabilité », la traduction des anglicismes, nécessaire pour garantir la clarté de la communication (cf. 6.1.3 Critères de qualité d'un néologisme), constitue un cas particulier car elle se heurte à de fortes résistances surtout dans les milieux spécialisés. Pour « traduire » un terme anglais, on aura souvent recours à un mot connu de la langue. Or « traduire » un terme spécialisé par un mot

¹⁸ Habert Benoît (1998). Des mots complexes possibles aux mots complexes existants : l'apport des corpus ; sous la direction de A.-M. Diller. Thèse en linguistique. Université Lille III Charles de Gaulle, 197 p.

« ordinaire » est ressenti comme la négation de la spécificité du terme. C'est ce qui se passe lorsqu'on traduit *marketing*, terme chargé des techniques de vente anglo-saxonnes, originales et efficaces, par *commercialisation*, qui est ressenti comme extrêmement plat et fade¹⁹. En plus de l'image moderne, jeune et dynamique que véhiculent les termes anglais dans les milieux spécialisés, le malaise provient du fait qu'il n'y a pas d'adéquation parfaite entre les lexiques des différentes langues, ce qui donne le sentiment que l'équivalent proposé ne recouvre pas la même réalité que le terme anglais.

6 Principes de la néologie terminologique ou néonymie

6.1 Principes de base

6.1.1 Notions de terminologie

Les trois notions de base de la terminologie sont la « notion »²⁰, le « terme » et l'« objet ». La « notion »²¹ est, en quelque sorte, la représentation abstraite qu'on se fait d'un objet. Le « terme » est la dénomination verbale d'une notion, ou plus simplement le nom que l'on donne à une « notion » ou à l'« objet » correspondant ; c'est une forme linguistique qui dénomme une unité non linguistique. Dans la majorité des cas, il s'agit d'un substantif, dans une moindre mesure d'un verbe ou d'un adjectif. L'« objet »²², quant à lui, est l'entité qu'on peut voir ou côtoyer sous une forme concrète (p. ex. une imprimante) ou abstraite (p. ex. un sentiment). Ces trois notions sont indissociables et reliées entre elles par un lien direct et immédiat²³.

Le néologisme est un terme nouveau, ou un terme existant avec un sens nouveau, qui n'est pas stable et qui ne se trouve pas encore dans les dictionnaires. Un terme cesse d'être un néologisme lorsqu'il est lexicalisé (cf. 5.1 *Lexicalisation*).

6.1.2 Formes du terme

En français, en italien comme en allemand²⁴, les termes peuvent se présenter sous différentes formes : sous la forme de termes simples (*logiciel, programma, Computerprogramm*), de termes composés (*alcool linéaire amylique, alcole lineare amilico, geradkettiger Amylalkohol*), de termes composés avec juxtaposition des éléments, construction fréquente en français pour éviter des syntagmes trop longs (*service clients*) et en italien (*servizio clienti*), de termes composés avec abrégement (*écotourisme, ecoturismo, Ökotourismus*), voire de termes-syntagmes ou

²⁰ Concept et notion sont synonymes en français.

²¹ Les trois notions sont définies dans la norme ISO 1087.

²² Le didacticiel, Le Pavel, définit l'objet comme suit : Toute entité concrète ou abstraite reconnaissable grâce à ses attributs ou propriétés caractéristiques

²³ Luc Damas fournit une illustration humoristique de ces trois notions sur le blog : Humeurs illustrées d'un enseignant-chercheur, à l'adresse <http://www.luc-damas.fr/humeurs/concept-terme-objet/>

²⁴ Pour l'allemand, nous renvoyons au dossier du DTT, Terminologiearbeit: Best-Practices 2.0, 2014, et au chapitre intitulé Modul 3 – Benennungen.

de phraséologies²⁵ (*canton qui a octroyé l'autorisation*, en français, *cantone che ha rilasciato il permesso* en italien, mais *Bewilligungskanton*, en allemand).

Les formes syntagmatiques étant longues et difficiles à mémoriser, elles sont souvent remplacées par des formes abrégées (abréviations, sigles, acronymes) : p. ex. *validation des acquis de l'expérience* est remplacé par *VAE*, en français, *validation of prior learning* par *VPL*, en anglais ; *petites et moyennes entreprises* est fréquemment remplacé par *PME*, en français, *piccole e medie imprese* par *PMI*, en italien, et *kleine und mittlere Unternehmen* par *KMU*, en allemand.

6.1.3 Critères de qualité d'un néologisme

Pour reprendre les termes d'André Goosse, le néologisme est jugé surtout en fonction de son « efficacité ». Par « efficacité » on entend le fait qu'un néologisme joue son rôle d'instrument de la communication. Si, à l'inverse, le néologisme représente un obstacle à la compréhension, il empêche la langue de fonctionner correctement. Pour garantir l'« efficacité » du néologisme, pour assurer sa « viabilité », il est important qu'il réponde à un certain nombre de critères :

- **Univocité et spécificité** : à l'intérieur d'un domaine, un terme ne devrait désigner qu'une seule notion, à l'inverse une notion devrait être dénommée par un seul terme, afin d'éviter la confusion. C'est le cas, par exemple, de : *ordinateur*, en français, *stampante*, en italien, et *Glühlampe*, en allemand. De l'univocité naît la spécificité du terme, indispensable à une bonne compréhension. En français, le terme *transformation* n'est pas spécifique car il peut avoir plusieurs sens, contrairement à *transformation alimentaire*. *Trasformazione*, en italien, n'est pas spécifique contrairement à *trasformazione geometrica*. Même constatation en allemand : *Absturz* n'est pas spécifique, contrairement à *Programmabsturz* et *Systemabsturz*. Des termes qui viennent de la langue commune comme *prestation*, *transformation*, en français, *autorità*, *trasformazione*, en italien, *Organ*, *Träger*, en allemand, sont souvent polysémiques et véhiculent une certaine ambiguïté. Dans la plupart des cas, c'est le contexte qui permet de lever l'ambiguïté.

- **Motivation** : le sens d'un terme doit facilement pouvoir se déduire du terme lui-même. C'est le cas de *vol spatial habité*, en français, de *volo spaziale umano*, en italien et de *bemannte Raumfahrt*, en allemand. La motivation du terme naît du choix de la ou des caractéristiques reprises dans le terme : ça peut être la classe d'objets à laquelle appartient l'objet, l'usage qu'on en fait, ses composants, les caractères perçus par les sens (forme, couleur, dimension), sa localisation géographique, etc. On distingue deux types de motivation :

- la motivation morphologique, d'une part, qui naît du choix des moyens morphologiques utilisés pour construire le terme et rendre le sens : *pisciculture* ou *mammographie*, en français, *piscicoltura* et *mammografia* ou encore *avamprometto*, en italien, *Vorfussbelastung* et *Wertpapierkennnummer*, en allemand.

- la motivation sémantique, d'autre part, qui joue avec la ressemblance et l'analogie : *virus (informatique)*, en français, *testa (di un bullone)*, en italien, *Maus (Computer)*, en allemand.

La motivation du terme s'oppose, par définition, à l'arbitraire du mot dans la langue générale²⁶.

- **Économie linguistique** : pour qu'un néologisme s'impose, qu'il soit accepté, il doit être court et facile à mémoriser. Or les langues ne sont pas sur un pied d'égalité face à ce principe. L'allemand et l'anglais peuvent créer facilement des termes simples alors que le français et l'italien, surtout dans le processus de traduction, ont souvent recours à des constructions syntagmatiques (cf. 3.2 [Néologie traductive](#)). Ainsi, en allemand, *verhandlungsfähig* est à la fois court et motivé, alors que les équivalents français : *capable de prendre part aux débats*, et italien : *capace di prendere parte al dibattito*, sont certes motivés mais beaucoup plus longs. Conformément au principe d'économie linguistique, les termes « trop longs » sont souvent remplacés par des formes abrégées (cf. 6.1.2 [Formes du terme](#)), à l'image de *diode électroluminescente*, en fran-

²⁶ Nicolas Christian (1996). Motivation morphologique et ambiguïté sémantique. L'Information Grammaticale, n° 68, pp. 47–49

çais, *diodo a emissione luminosa* et *Lichtemittierende Diode*²⁷ dénommés communément *LED*, qui correspond à l'acronyme du terme anglais *light-emitting diode*.

- **Appartenance au système de la langue** : un néologisme ne peut être totalement accepté que s'il s'intègre parfaitement au système morphologique et phonologique de la langue concernée. L'orthographe et la prononciation jouent un rôle essentiel. Un terme qu'on ne comprend pas, dont l'orthographe ou la prononciation ne sont pas faciles, a peu de chances de s'imposer et d'être accepté. *Whistleblowing* ou *gender mainstreaming*, comme les anglicismes en général, s'intègrent mal au système de la langue française. Ce principe est la pierre d'achoppement de l'intégration des anglicismes, raison pour laquelle le français et l'italien sont réticents à recourir à l'emprunt (cf. [8 Exemples de procédés de formation en français](#)) et cherchent des équivalents dans le vocabulaire existant comme, *surveillance* ou *monitorage*, en français, *monitoraggio*, en italien pour *monitoring* ou encore *paritarisme* comme équivalent français à *gender mainstreaming*.
- **Productivité** : le principe de la productivité est étroitement lié au principe précédent. Pour s'intégrer à la langue, le néologisme doit être productif c'est-à-dire permettre la création de formes lexicales dérivées : adjectifs, verbes, etc. comme *construction* qui donne *déconstruction* et *déconstruire*, en français, *costruzione*, *decostruzione*, en italien et *Bau*, *Rückbau*, en allemand.

Certains anglicismes ont réussi à s'intégrer en français et en italien et à « produire » des dérivés. C'est le cas, notamment, de *surf* qui produit *surfer* ou encore *zoom* qui produit *zoomer* et *zoomage*. Cependant, l'incapacité de bon nombre de mots anglais à produire des formes « dérivées » est un des obstacles majeurs à leur intégration dans les autres langues, en particulier le français et l'italien. En revanche, le fonds lexical allemand, du fait de sa parenté avec l'anglais, intègre les anglicismes assez facilement : d'une part, par l'ajout systématique de la majuscule aux substantifs (*E-Mail*) et, d'autre part, par l'ajout

de la terminaison -en aux verbes (*downloaden* construit à partir de *download*) et l'application de la flexion allemande, en particulier dans le cas des participes passés : ainsi, *downloaden* donne *downgeloadet* ou *gedownloadet*.

6.2 **Recommandations pour la création de termes**

6.2.1 **Démarche onomasiologique**

La création néologique s'intègre dans une démarche onomasiologique (par opposition à la démarche sémasiologique des dictionnaires de langue). Cette démarche consiste à partir de l'idée, c'est-à-dire de la notion, pour aller vers le terme. Cela implique une analyse minutieuse de la notion à dénommer. Cette analyse notionnelle se fait selon une démarche précise décrite ci-après (cf. 6.2.3).

6.2.2 **Rattachement à un domaine**

La terminologie n'existe pas sans domaine de spécialité. Un terme est étroitement lié à un domaine : p. ex. *aiguille* (ingénierie nucléaire)²⁸, en français, *marmotta* (ingénierie ferroviaire)²⁹, en italien, *Schwert* (voile)³⁰, en allemand ; c'est le domaine qui lui donne tout son sens.

6.2.3 **Définition de la notion**

- **Situer la notion dans sa classe d'objet**

Toute notion fait partie d'un système notionnel dans lequel elle est rattachée à d'autres notions à l'intérieur d'une classe d'objets ; une classe d'objets dépend d'un domaine et est identifiée par une notion générique, p. ex. personne, autorité, document, instrument, mesure (de prévention, d'intervention, d'information), etc. Ainsi les deux notions, désignées par *imprimante* et *clavier*, en français, *stampante* et *tastiera*, en italien, *Drucker* et *Tastatur*, en allemand, appartiennent à la classe d'objet « périphérique informatique ».

²⁸ Crayon utilisé dans le cœur d'un réacteur à neutrons rapides. (source FranceTerme)

²⁹ Signal nain consistant en un feu à deux faces (arrêt – avancer), utilisé pour gérer les mouvements de manœuvre des trains.

³⁰ Lame qui traverse le fond d'un dériveur par un puits de dérive et qui l'empêche de dériver.

• Identifier les caractéristiques de la notion

À l'intérieur d'une classe d'objets, les notions sont décrites à partir de leurs caractéristiques. Une caractéristique peut être une propriété physique telle que la composition d'un objet, sa forme, sa couleur, sa fonction, etc. Ainsi tous les sièges ont comme caractéristique commune et essentielle la fonction « pour s'asseoir » qui définit la classe d'objets, alors que la caractéristique « possède un dossier » est une caractéristique distinctive qui permet de distinguer les notions « chaise » et « tabouret ».

La définition de la notion est une étape essentielle de la création terminologique. Elle décrit une notion de façon univoque à l'intérieur d'une classe d'objets en reprenant ses caractéristiques essentielles et distinctives (cf. [7 Analyse d'exemples de création terminologique](#)).

6.2.4 Création d'un terme nouveau

Le terme se compose dans la majorité des cas³¹ de deux parties³² :

D'un côté une « partie classifiante » qui renvoie la notion à une classe d'objet au sein d'une taxinomie ou d'un système notionnel spécifique. Cette partie correspond au générique de la classe d'objets à laquelle appartient la notion. Ce peut être une personne, une organisation, une méthode, un dispositif, un instrument d'intervention, une mesure de protection, etc. (cf. [ci-dessus](#)). Ainsi, en français, *échassier* peut être classé dans la classe d'objets : *animal* ou *oiseau*. Le suffixe *-ier*, partie classifiante du terme, désigne un animal (comme dans *bous-ier*, *fourmil-ier*, *ram-ier*, etc.). L'italien *trampoli-ere* a recours à une forme comparable au français, et le terme allemand, *Stelz-vogel*, présente une structure encore plus explicite³³.

De l'autre, une « partie qualifiante » qui contient la ou les caractéristiques de la notion à dénommer. Dans un premier temps l'analyse consiste à énumérer toutes

³¹ Sauf les cas de termes simples lexicalisés comme bois, table etc.

³² Vlasta Křečková (1997). Les tendances de la néologie terminologique en français contemporain. *Studia minora Facultatis philosophicae Universitatis Brunensis*

³³ *Trampoli*, en italien, et *Stelzen*, en allemand, signifient échasses.

les caractéristiques de l'objet (cf. [Identifier les caractéristiques de la notion](#) sous 6.2.3). Dans un deuxième temps il faut procéder à une sélection des caractéristiques pour ne garder que la ou les caractéristiques essentielles, c'est-à-dire celles qui font que l'objet est ce qu'il est, et la ou les caractéristiques distinctives, c'est-à-dire celles qui permettent de distinguer un objet d'un autre objet voisin. Ainsi la caractéristique distinctive de *échassier* est « possède de longues pattes » (qui lui permettent de marcher dans les marais, telles des échasses). C'est le choix de la caractéristique clé qui va déterminer la motivation du terme (cf. 6.1.3), donc sa transparence. Ainsi, le terme *puce* (électronique) a été choisi par analogie avec l'insecte (en raison du rapport entre la taille et la puissance).

Dans les dénominations syntagmatiques, cette structure est facilement reconnaissable : p. ex. *personne apte à supporter la détention* est composé de *personne* [générique classifiant] et *apte à supporter la détention* [éléments qualifiants]. Même modèle en italien avec *libretto* [générique classifiant] *di vaccinazione elettronica* [éléments qualifiants] et en allemand avec *hafterstehungsfähige* [éléments qualifiants] *Person* [générique classifiant].

Au moment de sa création, un néologisme prend souvent une forme syntaxique dont les éléments peuvent subir des variations (cf. 5.1 [Lexicalisation](#)). Ainsi, dans la recherche d'un équivalent pour *home staging*, des syntagmes comme *redécoration d'un bien immobilier avant la vente* et *travaux d'aménagement pour faciliter la vente* ont circulé avant que *valorisation immobilière* (cf. 7 [Analyse d'exemples de création terminologique](#)), terme lexicalisé, ne réussisse à s'imposer.

7 Analyse d'exemples de création terminologique

Dans ce chapitre, nous analysons quelques exemples de néologismes à la lumière des principes terminologiques décrits précédemment.

Équivalents pour le terme anglais *home staging*

La définition de *home staging* en anglais est : « Redecorating a home – often using rented furnishings – to make it appear more attractive to potential buyers. »

Analyse des caractéristiques de la notion :

- re-décoration d'un bien immobilier
 - le rendre neutre pour que de futurs acheteurs puissent s'y projeter
 - favoriser la vente immobilière
- » *valorisation immobilière* et *mise en valeur immobilière* sont tout à fait en adéquation avec l'analyse qui a été faite de la notion.
- » Créer un calque de l'anglais comme le proposent certains sites allemands avec *Inszenierung von Wohnraum* qui joue sur l'idée de mise en scène est moins efficace car elle est typique de la culture américaine et correspond moins à la culture européenne.
- » En italien on utilise à la fois *valorizzazione immobiliare* et *home staging*.

Équivalents pour le terme anglais **whistleblower**

La définition de *whistleblower* est : « Employé qui constate et dénonce des malversations qui impliquent des collègues ou des personnes plus haut placées dans la hiérarchie de l'entreprise. »

Analyse des caractéristiques de la notion :

- employé
- témoin de malversations
- signale les malversations aux autorités

» *lanceur d'alerte* est l'équivalent français officiel actuel tout à fait adéquat.

» À l'image du français, plusieurs synonymes circulent en italien, par ex. *segnalatore*, *lanciatore d'allarme*, *denunciante*, *informatore*, en Suisse, et *vedetta civica*, en Italie ; l'allemand a gardé *Whistleblower*.

Dénomination en allemand de Suisse : **Strassentransportfachmann / -fachfrau**

Analyse des caractéristiques de la notion :

- Fahrer
- schwere Motorwagen mit Anhängern
- transportiert Güter
- erbringt Dienstleistungen für die Kunden wirtschaftlich und umweltgerecht

» *conducteur/conductrice de véhicule lourd* en français et *autista di veicoli pesanti* en italien sont corrects et motivés. Par contre c'est en allemand que le principe de la motivation du terme n'est pas respectée, contrairement à l'ancienne dénomination, *Lastwagenführer/Lastwagenführerin*, motivée, elle.

Terme allemand de la formation professionnelle en Suisse : **dritter Lernort**

Dritter Lernort employé en allemand dans la loi fédérale sur la formation professionnelle est défini comme suit : « Institutionell klar definierter und von beiden anderen Lernorten abgegrenzter Teil des beruflichen Lernens [...], der bewusst zwischen dem schulischen und dem betrieblichen Lernen angesiedelt ist. »³⁴

Analyse des caractéristiques de la notion :

- Teil des beruflichen Lernens
 - zwischen dem schulischen und dem betrieblichen Lernen angesiedelt
- » L'analyse des caractéristiques montre que le terme et la notion dénommée ne sont pas en adéquation en raison du choix erroné de la partie classifiante. La motivation du terme n'est pas respectée. Le synonyme *überbetrieblicher Kurs* est, lui, correct.

Dénominations suisses des **métiers de la pierre**³⁵ en français, italien et allemand

- *tailleuse de pierre CFC/tailleur de pierre CFC – Scalpellina AFC/ Scalpellino AFC – Steinmetzin EFZ/Steinmetz EFZ*
 - *marbrière CFC/marbrier CFC – marmista AFC/marmista AFC – Marmoristin EFZ/Marmorist EFZ*
 - *marbrière du bâtiment CFC/marbrier du bâtiment CFC – operatrice della pietra AFC/operatore della pietra AFC – Steinwerkerin EFZ/Steinwerker EFZ*
- » Les dénominations ci-dessus mélangent les types de caractéristiques : certaines s'appuient sur l'objet de la profession, d'autres sur le niveau de formation ou de responsabilité.
- » Les termes *marbrier/marbrière* et *marbrier/marbrière du bâtiment* manquent de transparence car tous deux ne travaillent pas seulement le marbre mais aussi la pierre naturelle en général. En ce sens, il rejoint le *tailleur de pierre*. Même chose en italien pour *marmista* et *operatore della pietra*. Par ailleurs il est regrettable que les trois langues officielles suivent des modèles de création distincts pour désigner une seule et même profession, comme c'est le cas avec *marbrier/marbrière du bâtiment – operatore della pietra – Steinwerker/Steinwerkerin*³⁶.
- » Dans un contexte multilingue comme celui de la Suisse, il serait souhaitable que le choix des dénominations des professions se fasse parallèlement dans les langues nationales et relèvent de la même motivation. Ceci faciliterait la mémorisation et la cohérence autour d'une seule et même notion.

³⁵ Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, Professions A-Z [en ligne] (page consulté le 30/04/2014) <http://www.sbfi.admin.ch/bvz/berufe/index.html?lang=fr>

³⁶ Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, Professions A-Z, Marbrier du bâtiment CFC (Champ professionnel travail de la pierre) [page consultée le 30/04/2014] (disponible sur <http://www.sbfi.admin.ch/bvz/grundbildung/index.html?detail=1&typ=EFZ&item=1245&lang=fr>)

Termes **Langsamverkehr** – **mobilité douce** – **traffico lento** tels qu'ils sont utilisés en Suisse

Ce cas est particulièrement intéressant. La notion à dénommer est définie comme suit : « Déplacement mu par la seule force musculaire ». Il ne s'agit donc ni de « circulation lente », ni de « mode de transport écologique ».

Le choix des termes allemand, *Langsamverkehr*, et italien, *traffico lento*, ne correspond donc pas à la notion. La motivation est erronée.

Analyse des caractéristiques de la notion :

- type de déplacement
- par la force musculaire uniquement

» La partie qualifiante du terme, *langsam* en allemand et *lento* en italien, évoque la lenteur alors que *doux/douce* en français peut être perçu comme synonyme de « écologique », raison pour laquelle les médias assimilent fréquemment les transports ferroviaires à la *mobilité douce*. Dans les trois langues le choix du terme ne correspond donc pas à l'intention.

» En français on aurait pu créer les termes : *circulation non motorisée*, *myo-déplacement* ou encore *myomobilité*. En italien, *traffico non motorizzato*³⁷, voire *miomobilità*, en allemand, *nicht-motorisierter Individualverkehr*³⁸, sont corrects.

³⁷ Sito del Servizio per il traffico non motorizzato dei Grigioni [page consultée le 30/04/2014] (disponible sur) <http://www.gr.ch/IT/istituzioni/amministrazione/bvfd/tba/flv/chisiamo/Seiten/default.aspx>

³⁸ Bundesamt für Strassen. Ökonomische Abschätzung der volkswirtschaftlichen Gesundheitsnutzen des Langsamverkehrs in der Schweiz, 2.7.2012 [page consultée le 30/04/2014]

8 Exemples de procédés de formation en français

La néologie terminologique fait en principe appel aux mêmes procédés de formation que la langue générale. Du point de vue linguistique, les systèmes des langues permettent le recours à un ensemble de procédés morphologiques, morphosyntaxiques et morpho-sémantiques, pour créer des dénominations nouvelles.

Pour ce qui est des procédés de formation en français, nous renvoyons aux ouvrages de L. Guilbert³⁹, de A. Goosse⁴⁰ ou encore de P. Gilbert⁴¹ ainsi qu'aux recommandations des services linguistiques centraux de la Chancellerie fédérale en matières de création de mots et de gestion des anglicismes⁴². Il s'agit de procédés tels que la dérivation, la composition, l'acronymie ou encore la siglaison, l'emprunt ou le calque.

Nous énumérons ci-après quelques exemples de procédés de formation des mots utilisés en terminologie⁴³.

• La dérivation

Le français dispose d'un système suffixal⁴⁴ important auquel la néologie terminologique peut faire appel en privilégiant certains suffixes, notamment -ation, -age, -ment, -eur, -iste, -eur, -ance, pour les substantifs, -el et -ique pour les adjectifs et enfin, -iser, -ifier pour les verbes ; c'est ainsi que sont nés : déconstruire, horairiste, gouvernance, conteneur, etc. Il peut également y avoir dérivation à partir d'une abréviation, d'un sigle ou d'un acronyme : onusien (de ONU), océriser (de OCR).

Les préfixes et les suffixes sont porteurs de sens. Les suffixes peuvent également changer la catégorie grammaticale des mots : le verbe *citer* devient un substantif dans *citation*.

³⁹ Guilbert Louis (1978). Problèmes du lexique et de la néologie dans la linguistique française contemporaine. *Philologica Pragensia*, 21, n° 1, pp. 34–43

⁴⁰ Goosse André (1975). *La néologie française aujourd'hui*. Paris : CILF, 72 p.

⁴¹ Gilbert Pierre (1971). *Dictionnaire des mots nouveaux*. Paris : Hachette-Tchou

⁴² Chancellerie fédérale suisse. Aides à la traduction et à la rédaction [page consultée le 30/04/2014] (disponible sur) <http://www.bk.admin.ch/themen/lang/04929/index.html?lang=fr>

⁴³ Voir aussi Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), *Néologie et terminologie*. Repères [page consultée le 30/04/2014] (disponible sur) http://www.dgflff.culture.gouv.fr/publications/Repères11_Termino-Neo.pdf

⁴⁴ Voir aussi Guilbert Louis (1971). *La néologie scientifique et technique*. Paris : CILF, La banque des mots, n°1, p. 45

• L'emprunt au modèle gréco-latin

C'est ce qu'on a l'habitude d'appeler les mots savants ; ce modèle est lié à la dérivation car les suffixes et les préfixes y jouent un rôle essentiel (cf. [La dérivation](#) ci-dessus) ; il s'agit de formations en *-algie*, *-thérapie*, *-logie*, *-mètre*, *-manie*, *aéro-*, *télé-*, *macro-*, *mono-*, *micro-*, *poly-*, *néo-*, etc. comme dans *névralgie*, *physiothérapie*, *technologie*, *héliomètre*, etc.

• La composition

Procédé de formation de termes par combinaison de bases lexicales (radicaux ou termes) :

- par abrégement : écoproduit, écocitoyen, avec une glissement de sens possible ; éco qui signifiait « domestique » a évolué avec le temps et signifie aujourd'hui « écologique ».
- par juxtaposition ou apposition : contrairement à l'allemand ou à l'anglais, qui peuvent juxtaposer les différents éléments d'un terme sans mot de liaison, p. ex. *Verbandsklage / class action*, le français ajoute des mots de liaison *de*, *à*, *pour*, comme dans *action de groupe*. En français, il s'agit souvent de formes syntagmatiques, peu lexicalisées, voire de phraséologies, s'approchant plus de la description (p. ex. *autorité pénale compétente en matière d'audition*) que du terme. Cependant, il est assez fréquent, en France plus qu'en Suisse romande où on fait appel au trait d'union, que, à l'instar de l'anglais, le français utilise l'apposition simple et juxtapose plusieurs éléments sans les relier entre eux⁴⁵ : p. ex. *service clients*, *assurance accidents*, etc. Un recours à ce type de procédé permet d'éviter les termes-syntagmes trop longs et donc difficiles à imposer.
- par combinaison de termes existants (mot-valise) : *alicament* (aliment + médicament), *adulescent* (adulte + adolescent).

- **La néologie sémantique ou reprise d'un élément lexical existant**

Un mot existant est réutilisé pour dénommer une notion nouvelle du domaine scientifique et technique ; c'est ce qu'on appelle « terminologisation ». C'est le cas de *jupe* (d'une voiture), *bretelle* (d'autoroute), *souris* (informatique). Cette reprise touche bien souvent des mots de la langue courante au contenu sémantique peu marqué, comme *opération*, *créneau*, *machine*, *instrument*, *engin*, *appareil*, *transformation*. Ce procédé est très pratique mais, en contrepartie, il favorise l'homonymie et la polysémie, phénomènes qu'il convient habituellement d'éviter en terminologie qui prône la transparence et la monosémie (cf. [Univocité et spécificité](#) sous [6.1.3 Critères de qualité d'un néologisme](#)). Malgré le sens nouveau donné au mot existant, un lien sémantique persiste entre la première signification et la nouvelle, lien qui va apporter au terme sa motivation (cf. [Motivation](#) sous [6.1.3 Critères de qualité d'un néologisme](#)).

- **L'emprunt de termes étrangers**

Il s'agit de la reprise intégrale d'un terme étranger dans une langue : p. ex. *monitoring*, *whistleblower*, *reporting*, etc. Ce procédé est très fréquent en langue de spécialité. Certains de ces emprunts ont réussi à s'imposer dans la langue courante, à l'exemple de *bistro*, *week-end*, etc. La plupart du temps, cependant, les emprunts ont une durée de vie limitée aussi bien dans la langue courante que dans la langue de spécialité : les *tags* ont remplacé les *graffitis*, mais aujourd'hui, les *tagueurs* se transforment en *graffeurs* ou *graffiteurs* ! En informatique *notebook* est en train de détrôner *laptop*, probablement pour des raisons d'évolution technologique. Les emprunts à l'anglais ne réussissent à s'imposer vraiment que dans les milieux professionnels très spécialisés. Cependant certains anglicismes réussissent à se franciser et à perdurer : *blogue*, *podcaster*, *implémenter*, *surfer*, *conteneur*, etc.

- **Le calque**

Il s'agit de la création d'un terme nouveau qui est une copie adaptée du terme de la langue source. Il s'agit en quelque sorte d'une traduction littérale (*dog leg*, dans l'industrie du pétrole, traduit par *patte de chien* en français). On distingue le calque sémantique (*bogue/bug*) qui s'appuie sur une ressemblance et le calque de forme (*libre-service/self service*).

9 Conclusion

Dans le domaine de la néologie terminologique, il faut certes mobiliser les forces créatrices mais aussi respecter les principes terminologiques de base pour éviter les choix guidés par des critères personnels, émotionnels ou politiques. Les termes, chargés de véhiculer un contenu spécialisé et de faciliter la communication en langue de spécialité, devraient être fondés sur des choix objectifs et avoir une certaine universalité.

Nous constatons que la création syntagmatique est la plus fréquente pour générer les termes nouveaux en français, particulièrement dans un contexte de néologie traductive. Les néologismes ainsi créés sont à la fois motivés et transparents. Par contre, ils peuvent être longs et sujets à des variations, ce qui présente un obstacle à leur diffusion et à leur implantation dans l'usage.

Les anglicismes sont à l'origine d'une importante activité néologique, particulièrement en français. Cependant, la « traduction » des anglicismes rencontre une forte résistance dans les milieux professionnels, en raison de l'image de modernité et de compétence qu'ils véhiculent (cf. [5.2 Anglicismes](#)) mais aussi parce qu'ils apportent des solutions euphémiques (*whistleblowing* face à *dénonciation*) ou, qui favorisent l'imprécision. Personne ne peut définir avec précision *mobbing*, *monitoring* ou encore *controlling*.

Même si la création néologique relève souvent d'une démarche individuelle, il est indispensable d'impliquer d'autres personnes, soit au sein de son service ou de son office, soit au niveau de l'administration. Afin d'éviter des créations parallèles divergentes (dispersion terminologique) et de faciliter la diffusion du néologisme, celui-ci doit être saisi dans une banque de données comme TERMDAT, éventuellement avec le statut « provisoire ».

Malheureusement, il ne suffit pas toujours de respecter les principes terminologiques pour qu'un terme réussisse à s'implanter. Les termes peuvent avoir une durée de vie courte et être remplacés par d'autres. Ainsi en va-t-il des termes et de la langue en général.

Enfin, pour une communication efficace, il ne sert à rien de se battre pour les causes perdues, surtout quand l'usage a tranché. C'est au moment où le besoin de création néologique se présente qu'il faut s'organiser et intervenir vite.

En conclusion, il convient de rappeler et d'insister sur le fait que, souvent, il y a besoin non pas de créer, mais de chercher. En effet la plupart des termes existent déjà. L'Internet permet aujourd'hui d'effectuer des recherches au-delà des frontières, notamment dans le droit communautaire, et fréquemment de trouver le mot juste ! La néologie doit par conséquent rester le recours ultime à une situation sans autre issue.

Bibliographie

- BECIRI, H. (2000). Néologie générale, néologie spécialisée : quelques observations dans le domaine de la micro-informatique. Paris: CILF, La banque des mots, n° 60
- GOOSSE A. (1991). De l'accueil au refus. Paris: CILF, La banque des mots, n° 2, p. 37
- GUESCHÉ V. et C. de SCHAETZEN C. (1994). Néologismes de firme. Paris: CILF, La banque des mots, n° 47, p. 95
- GUILBERT L. (1971). La néologie scientifique et technique. Paris: CILF, La banque des mots, n° 1, p. 45
- GUILBERT L. (1973). La spécificité du terme scientifique et technique. Langue française, n° 17, p. 5 [consulté le 30/04/2014]. Disponible sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lfr_0023-8368_1973_num_17_1_5617
- HERMANS A., VANSTEELANDS A. (1999). Néologie traductive. RINT, Terminologies nouvelles, n° 20, p. 37
- HERMANS A. (1992). Études de quatre terminologies. Paris: CILF, La banque des mots, n° 43, p. 51
- HUMBLEY J. (1993). L'observation de la néologie terminologique : l'expérience du CTN. Paris: CILF, La banque des mots. Numéro spécial 5, p. 65
- KŘEČKOVÁ V. (1997). Les tendances de la néologie terminologique en français contemporain. Studia minora Facultatis philosophicae Universitatis. Brunensis
- MORTUREUX M. F. (1987). Les résistances à la néologie terminologique : système lexical et facteurs socioculturels. Meta : journal des traducteurs, vol. 32, n° 3, p. 250 [consulté en avril 2014]. Disponible sur : <http://www.erudit.org/revue/meta/1987/v32/n3/003670ar.pdf>

NICOLAS C. (1996). Motivation morphologique et ambiguïté sémantique. *L'Information Grammaticale*, n° 68, p. 47

RONDEAU G. (1984). *Introduction à la terminologie*. 2^e éd. Québec : Ed. Gaëtan Morin, 237 p.

STRUMANE P. (1990). *La Néologie lexicale dans le vocabulaire du football, en français, en espagnol et en portugais*. Rijksuniversiteit Gent, Faculteit Der Letteren En Wijsbegeerte, Sectie Romaanse Filologie, Richting Spaans, Academiejaar 1989/1990

SCHWISCHAY B. (2001/02). *Introduction à la lexicologie : la morphologie lexicale*. Universität Osnabrück, (hiver 2001/02) [consulté le 30/04/2014]. Disponible sur : <http://www.home.uni-osnabrueck.de/bschwisc/archives/formation.htm>

THIELE J. (1987). *La formation des mots en français moderne*. Trad. et adapt. A. Clas. Montréal : Les presses de l'Université de Montréal, éd. originale, *Wortbildung der französischen Gegenwartssprache*. Leipzig : Ed. VEB 1985

Gouvernement du Canada, Le Pavel, Didacticiel de terminologie, Glossaire. [consulté le 30/04/2014]. Disponible sur : <http://www.bt-tb.tpsgc-pwgsc.gc.ca/btb-pavel.php?page=glossa1&lang=fra&contlang=fra>

Norme ISO 1087-1, *Travaux terminologiques – Vocabulaire – Partie 1 : Théorie et application*. Première édition, 2000-10-15

Unibg.it, Università degli studi di Bergamo. *Procédés de formation des mots*. [consulté le 30/04/2014]. Disponible sur : <http://www.unibg.it/dati/corsi/3039/18414-Formation%20des%20mots.pdf>

Impressum

Éditeur

Chancellerie fédérale
Section de terminologie
CH-3003 Berne
terminologie@bk.admin.ch
www.bk.admin.ch
www.termdat.ch

Conception et production

Chancellerie fédérale
Section de soutien à la communication

Berne, 2014

